




## Trottinettes électriques, gyropodes, hoverboards : plus d'un Français sur 2 est prêt à les utiliser... mais pas n'importe comment !



Branchés, écologiques, rapides et pratiques, les nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI) font aujourd'hui partie du décor. Déjà disponibles en location libre-service à Paris, cette expansion amène aujourd'hui l'Etat à réfléchir à la réglementation. Dans ce contexte, l'association Prévention Routière et Allianz France organisent Electromouv', une série d'événements pour initier et conseiller les Français à leur usage. A cette occasion, les partenaires dévoilent les résultats d'une enquête inédite\* qui décrypte ce phénomène en pleine démocratisation.

### Phénomène de mode ou démocratisation ?

L'enquête réalisée par l'association Prévention Routière et Allianz France révèle que 9 Français sur 10 ont déjà entendu parler ou vu des nouveaux véhicules électriques. La démocratisation du phénomène... est sans appel :

-  **1 tiers des Français ont déjà testé ces véhicules**
-  **Plus d'1 sur 10 les utilise de façon régulière ou occasionnelle.**
-  **57% envisagent de se servir de l'un de ces engins électriques à l'avenir !**

### Pourquoi un tel succès ?

Les Français les décrivent comme des véhicules *innovants, ludiques, rapides et écologiques*. Les plus connus d'entre eux sont les trottinettes électriques (83%), les hoverboards (82%) et les gyropodes (66%).

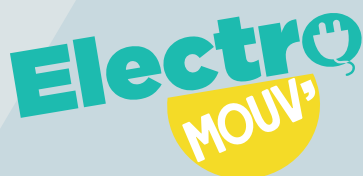
Un succès fondé sur la grande souplesse d'utilisation de ces véhicules qui répond aux besoins actuels de nombreux Français en matière de déplacement. Que l'on souhaite les utiliser pour les loisirs ou pour les déplacements quotidiens, ils apparaissent comme une solution à la congestion des villes, permettent une utilisation multimodale, ne polluent pas et s'emportent partout.

### Inquiétude sur la sécurité...

Malgré leur généralisation, la sécurité et la réglementation restent une inquiétude pour les Français. Interrogés sur les espaces de circulation qui pourraient leur convenir, ils privilégient les voies cyclables (74%) et les trottoirs (39%) alors que les utilisateurs revendiquent des espaces de circulation beaucoup plus variés, incluant la chaussée ou les chemins en terre. Lors d'entretiens, les utilisateurs conscients de leur rapidité de déplacement, ont largement évoqué les risques qu'ils encourent en circulant sur certaines routes ou aux carrefours. Ils pointent également les risques liés à la détérioration des chaussées et des trottoirs qui peuvent générer des chutes voire des blessures graves.

### Une campagne de sensibilisation sur le terrain

L'association Prévention Routière et Allianz France donnent rendez-vous aux Français en septembre à Paris, Lyon et Bordeaux ! Au programme : initiation à ces nouveaux véhicules et conseils sur les bons comportements à adopter. Les partenaires rappelleront notamment l'importance de l'équipement, de la maîtrise de son véhicule et des règles d'assurance à respecter.



Paris - Place de la République  
Le 19 septembre - 10h >19h

Lyon - Place Charles de Gaulle  
Le 22 septembre - 10h >19h

Bordeaux - Place Pey Berland  
Le 29 septembre - 10h >19h

**Association Prévention Routière**  
Sophy Sainten-Bourguignon  
Tél. : 01 44 15 27 79 / 06 38 83 11 25  
s.sainten@preventionroutiere.asso.fr

**Allianz France**  
Anne-Sandrine Cimatti  
Tél. : 01 58 85 21 55  
anne-sandrine.cimatti@allianz.fr

# Nos conseils pour rouler en sécurité

## Bien s'équiper, c'est essentiel !

Nous recommandons vivement aux utilisateurs de nouveaux véhicules électriques individuels (NVEI) de porter un casque et des vêtements couvrants qui les protégeront en cas de chute. Les débutants peuvent également porter des protège-pignets, des coudières et des genouillères.

## Rester visible en toute circonstance !

Ces engins sont nouveaux dans l'espace urbain et silencieux. Certains usagers peuvent ne pas repérer ces nouveaux utilisateurs, il est donc essentiel que vous restiez visible. Pour cela nous vous conseillons :

- > de porter un gilet de haute visibilité et des éléments rétro réfléchissants
- > d'équiper votre véhicule de dispositifs d'éclairage et d'éléments rétro réfléchissants

## Circuler au bon endroit !

La réglementation concernant ces nouveaux véhicules électriques devrait évoluer prochainement. Actuellement, les utilisateurs sont tolérés sur les trottoirs au pas, c'est-à-dire à 6 km/h maximum. Ils sont également tolérés sur les pistes cyclables lorsqu'ils ne dépassent pas 25 km/h. Les utilisateurs ne doivent pas circuler sur la chaussée car ils sont peu visibles des autres usagers et particulièrement vulnérables en cas d'accident. Dans tous les cas, nous conseillons aux utilisateurs d'étudier leurs parcours et d'adapter leur vitesse à leur environnement.

## Assurer son véhicule électrique individuel

Ces engins sont soumis à la même obligation d'assurance de responsabilité civile que les véhicules motorisés tels que les motos ou les voitures. Cette assurance couvre les dommages que les utilisateurs pourraient causer à autrui (blessures d'un piéton, dégâts matériels, etc.).

## Quelle réglementation dans l'Union Européenne ?

Alors que la France est sur le point de renforcer la réglementation pour permettre une meilleure cohabitation des différents usagers de la route incluant les nouveaux véhicules électriques individuels, voici un rappel des pratiques sur le sujet en Europe.

Autorisation sur le domaine public	Interdiction sur le domaine public	
Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne (soumis à l'accord des municipalités), Grèce, Hongrie, Irlande, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suède, Suisse	Danemark, Italie, Luxembourg, Royaume-Uni	
Assimilé vélo	Assimilé piéton	Assimilé motocycle
Allemagne, Autriche, Suède, Belgique (conditions de vitesse), Pays-Bas	Belgique (conditions de vitesse), Pays-Bas (uniquement personnes à mobilité réduite), Portugal, République Tchèque	Suisse
Limitation d'âge (entre 12 et 18 ans)	Limitation de vitesse	Assurance obligatoire
Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Portugal	Belgique, Espagne, Pays-Bas, Portugal, République Tchèque, Suisse	Allemagne, Pays-Bas
Equipements obligatoires (éclairages et/ou plaques d'immatriculation, et/ou avertisseurs sonores et/ou port du casque)		
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Pays-Bas, Suisse		
Circulation autorisée sur les aménagements cyclables	Circulation autorisée sur la chaussée	Circulation autorisée sur les trottoirs, aires piétonnes
Allemagne, Autriche, Belgique, Hongrie, Pays-Bas	Allemagne (sauf si aménagements cyclables), Autriche (sauf si aménagements cyclables), Belgique (sauf si aménagements cyclables), Suisse	Belgique, Hongrie, Pays-Bas, République Tchèque